



15ème législature

Question N° : 5247	De Mme Marie-George Buffet (Gauche démocrate et républicaine - Seine-Saint-Denis)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Culture
Rubrique >sports	Tête d'analyse >Les droits de retransmission des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.	Analyse > Les droits de retransmission des Jeux olympiques et paralympiques de 2024..
Question publiée au JO le : 06/02/2018 Réponse publiée au JO le : 16/10/2018 page : 9300		

Texte de la question

Mme Marie-George Buffet appelle l'attention de Mme la ministre de la culture sur les droits de retransmission des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de 2024. Les droits de retransmission des Jeux olympiques et paralympiques sont propriétés du groupe Discovery, société mère d'Eurosport, qui ensuite les revend aux chaînes de tous les pays. En France, France télévision achète les droits depuis 1998. Les coûts d'achat des JOP de 2024 sont particulièrement importants, du fait des fortes audiences attendues dues au fuseau horaire favorable et par conséquent, des revenus publicitaires particulièrement élevés. Les coupes budgétaires à France télévision sont particulièrement importantes pour le service des sports, qui a subi une baisse de 7 % de son budget pour l'année 2018. En conséquence, et sans la visibilité financière nécessaire pour France télévision, le groupe public est dans l'incapacité de formuler une offre pouvant satisfaire le groupe Discovery. Il semble inconcevable que les Jeux olympiques et paralympiques 2024 ne puissent pas être diffusés sur le service public, quand bien même la condition de diffusion gratuite serait respectée. Cette situation doit alerter sur l'affaiblissement général de l'audiovisuel public. Ainsi, elle lui demande si les négociations entre France télévision et Discovery ont des chances d'aboutir et dans le cas contraire, quelles mesures envisage-t-elle de prendre afin d'assurer au service des sports de France télévision les moyens de ses ambitions.

Texte de la réponse

Les Jeux Olympiques (JO) sont une manifestation sportive de premier ordre. L'édition 2024 qui se déroulera à Paris sera un évènement extrêmement fédérateur. Tous les Français doivent pouvoir vivre et partager ce moment. La ministre de la culture souhaite donc une large couverture des JO de Paris sur les chaînes gratuites. On peut regretter que le Comité international olympique (CIO) ait fait le choix d'attribuer les droits européens de diffusion des éditions 2022 et 2024 des Jeux Olympiques à un intermédiaire privé, entraînant une inflation des prix des droits attendus sur chacun des territoires européens. Pour autant, les JO étant une compétition emblématique de France Télévisions, la présence de tout ou partie des épreuves sportives de l'édition 2024 sur les antennes du service public est légitimement attendue. Il n'appartient pas à la ministre de la culture de se prononcer sur les négociations en cours entre Discovery, France Télévisions et d'autres acteurs privés, même si ces négociations devront nécessairement trouver à s'inscrire dans le cadre des moyens dont dispose l'audiovisuel public. S'agissant des Jeux Paralympiques 2024, les droits de diffusion dépendent du Comité Paralympique International (IPC). Ils n'ont pas été attribués à ce stade.